



Grenoble, le 4 février 2015 ; 05h00

COMMUNIQUE DE PRESSE

EPISODE NEIGEUX

Point de situation n°1 Interdiction de circuler des poids lourds en Isère

En raison des conditions météorologiques et des conditions de circulation difficiles liées aux chutes de neige dans le sud du département, les mesures **d'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes** suivantes viennent d'être prises :

- **A 51** : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur l'A51, dans les deux sens, à partir de mercredi 04 février 2015 à 05h00, entre le péage du Crozet et le col du Fau ;
- **RD1075** : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur la RD1075, dans les deux sens, à partir de mercredi 04 février 2015 à 05h00, entre Vif et la limite du département avec les Hautes Alpes ;
- **RN 85** : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite dans la Rampe de Laffrey, dans les deux sens, à partir de mercredi 04 février 2015 à 05h00, entre Vizille et Laffrey.
- **RD 529** : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur la RD529, dans les deux sens, à partir de mercredi 04 février 2015 à 05h00, entre son intersection avec la RD 63A (Saint-Georges de Commiers) jusqu'au carrefour entre la RD 529 et la RN 85 (La Mure)

En revanche, l'amélioration des conditions météorologiques et des conditions de circulation dans le sud de la France permet de **lever l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes** :

- **A 49** : Interdiction levée sur l'A49 ;
- **A 7** : Interdiction levée sur l'A7

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants sous réserve d'équipements spéciaux :

- * aux véhicules de secours et d'intervention,
- * aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- * aux véhicules de transports de voyageurs,
- * aux véhicules de transports urbain de personnes,
- * aux véhicules de collecte de lait,
- * aux véhicules de tractage des poids lourds du gestionnaire d'autoroute,
- * aux véhicules de collecte des ordures ménagères.

La préfecture appelle les usagers de la routes à la plus grande prudence :

- * Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- * Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer et munissez-vous d'équipements spéciaux.
- * Privilégiez les transports en commun.
- * Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- * Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Les services de l'État restent mobilisés et vous tiendront informés de l'évolution de la situation.

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr